



**Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 16 décembre 2019**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel-de-Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Mary, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 - correspondance
3. Nomination d'un membre à la commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation en remplacement de M. Christian Moreau, démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la commission des sports, loisirs et culture en remplacement de M. Christian Moreau, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la perception de l'impôt foncier communal suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2020
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2020
8. Motion du PLR demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités d'encourager et favoriser des énergies renouvelables réalistes sur le territoire communal
9. Interpellation de M. Romain Dubois concernant l'usage des pesticides
10. Informations du Conseil communal
11. Questions

1. Appel

30 conseillers généraux sont présents.

MM. D. Barrigon, P.-A. Cachelin, D. Criado Garcia, D. Keller, B. Pedrazzini et N. Rousseau sont excusés. Mmes E. Bove-Righini Saam, A. Fivaz Meisterhans et MM. S. Aboa, S. Agbaro et O. Sylla sont absents.

La majorité absolue est fixée à 16.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux deux nouveaux conseillers généraux socialistes, M. D. Maurer et V. Renevey.

2. Procès-verbal - correspondance

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président lit quatre courriers.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. D. Barrigon du Conseil général.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. D. Criado Garcia du Conseil général.

Lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. B. Pedrazzini, du Conseil général, du poste de secrétaire-adjoint, ainsi que de la Commission de l'économie publique.

Lecture de la lettre de Mme P. Renaud, habitante du Fbg Ph.-Suchard, concernant les nuisances sonores excessives de la nouvelle place multisports à Vauvilliers.

3. Nomination d'un membre à la commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation en remplacement de M. Christian Moreau, démissionnaire

Mme I. Zürcher, au nom du PS, propose la candidature de M. A. Sandoz.
Ce dernier est élu tacitement.

4. Nomination d'un membre à la commission des sports, loisirs et culture en remplacement de M. Christian Moreau, démissionnaire

Mme I. Zürcher, au nom du PS, propose la candidature de M. V. Renevey.
Ce dernier est élu tacitement.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la perception de l'impôt foncier communal suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)

M. D. Schürch indique que ce rapport a déjà été traité en Commission de gestion et des finances. A la page 2, il est présenté dans un tableau les conséquences de la réforme fiscale. Les corrections

proposées par l'Etat sont cet impôt foncier, mais il tient à rappeler que si cet impôt foncier n'est pas accepté pour les personnes physiques, la Commune de Boudry va perdre la part de l'impôt des personnes morales. De plus, il se pourrait que des personnes de Boudry qui possèderaient des immeubles dans d'autres communes doivent le payer et que des citoyens, par exemple de Milvignes, au hasard, mais puisque cet impôt a été accepté dans cette commune, qui possèdent des biens sur le territoire de Boudry ne paient rien. Cela serait ridicule. Il ajoute que la commune de Boudry a besoin de cette rentrée pour corriger partiellement la perte fiscale et qu'il y aura encore d'autres mesures, liées au réseau, qui seront taxées par mètre linéaire. Il ne connaît pas encore tous les détails par rapport au type de réseaux, mais il imagine que sur notre territoire, cela concernera au minimum le gaz, certainement Swisscom et peut-être même des syndicats intercommunaux comme Sitebco et/ou CADBAR. Ces mesures de corrections sont proposées par l'Etat. Il pense que les personnes qui seront imposées de cette manière seront quand même gagnantes dans la globalité de la réforme fiscale. Bien sûr, certains pourraient penser qu'un impôt est remplacé par un autre impôt. Les communes voisines l'ont accepté et il rappelle qu'il est bon de travailler dans un esprit d'harmonisation puisque, il en sera peut-être parlé tout à l'heure, un nouveau projet de fusion revoit le jour entre Milvignes, Cortaillod et Boudry. Dans tous les cas, cela se passera au plus tard, au moment de ladite fusion, si elle a lieu. Il remercie l'assemblée pour son attention et prie les Conseillers généraux présents de bien vouloir accepter ce rapport parce que la commune en a besoin.

M. J. Buschini, au nom de la Commission de la gestion et des finances, indique qu'il y a eu deux séances de préparation à ce budget, ainsi chacun a bien pu comprendre les enjeux liés à cet impôt foncier. Ce rapport a été accepté à 7 voix contre deux.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare que cet impôt est un corollaire de la réforme fiscale cantonale. Son impact chiffré pour la commune est présenté et a suscité de vifs débats, notamment l'impact sur la capacité future d'investissement. D'ailleurs, le budget soumis ce soir, même s'il est rappelé qu'il ne s'agit nullement de forcer la main au conseillers généraux, intègre l'acceptation du présent rapport. Il n'ignore pas que le budget nécessite un gros travail, mais une version intégrant le refus du présent rapport aurait présenté un grand intérêt. L'intérêt général a été évoqué et a grandement impacté notre décision. De ce fait, le groupe soutiendra, dans sa grande majorité, le présent rapport. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. R. Dubois, au nom du PS, dit que la concurrence fiscale internationale est un fléau. En forçant les états à réduire les impositions des entreprises, elle leur laisse le choix entre réduire les prestations pour la population et donc surtout pour la population la plus précarisée ou augmenter la taxation de cette même population. Pourquoi est-ce qu'il parle du contexte international alors qu'il se trouve au Conseil général et qu'il est question d'affaire communale, et bien parce que les prévisions financières de ces prochaines années sont le résultat direct de la concurrence fiscale internationale, qui a d'abord été imposée à la Confédération, qui a reporté une partie de ses charges et de sa concurrence aux cantons, qui l'a ensuite reporté pour les prochaines années par une baisse de l'imposition des personnes morales. La mesure qui est proposée est donc un petit sparadrap sur la plaie béante qui risque de s'ouvrir au fil des années dans les comptes de la commune. Mais, il doit dire que c'est un bon pansement, car il permet de régler une partie du problème, en sortant de ce dilemme cornélien entre hausse d'impôt ou baisse de prestations et ce, à son avis, de deux manières. Premièrement parce qu'il touche uniquement les immeubles de rendement, ce qui signifie que les propriétaires ou la population qui possèdent un appartement ou une maison ne seront pas touchés par cet impôt. Ce qui signifie aussi que ce sont surtout les personnes extérieures à la commune, le conseiller communal M. D. Schürch l'a également mentionné, qui seront taxés, puisque ce sont des investisseurs et que dans l'immobilier, il est rare que les investisseurs habitent juste à côté de l'immeuble en question. D'ailleurs, les investisseurs sont souvent des personnes morales, caisses de pensions, banques, fonds de placement, etc. De ces deux manières, il pense que cet impôt est juste. Il ajoute encore une remarque au sujet des locataires. Il a souvent entendu dans les discussions que cet impôt pourrait se reporter

sur les loyers. Il aimerait quand même préciser, car c'est un argument qui touche le parti socialiste, que le bailleur doit notifier une hausse de loyer à son locataire et qu'actuellement, les loyers, selon les paramètres de fixation des loyers, sont souvent surévalués dans toute la Suisse, mais surtout dans le canton de Neuchâtel, ce qui signifie que si un bailleur notifie une hausse de loyer, qui serait par ailleurs extrêmement minime avec cet impôt, il risque en retour d'avoir d'autres critères qui lui seront imposés, comme par exemple, la baisse du taux hypothécaire de ces dernières années qui est rarement invoquées par les locataires. A son avis, ce serait plutôt à perte, pour une grande partie des bailleurs de tenter de gagner quelques francs sur un loyer. En conclusion, ce rapport prévoit une sorte de sparadrap qui s'impose à notre responsabilité d'élus communaux, à son avis qu'il soit de gauche ou de droite, la question dépasse ce clivage, afin d'éviter cette année et toute celle d'après, un déficit encore plus grand que ceux qui sont déjà prévus. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. C. Buschini en son nom, dit qu'il a appris fortuitement que le taux minimum applicable est de 1,2 ‰, il demande pourquoi aucune projection dans le rapport n'y fait mention.

M. D. Schürch lui répond que le Conseil communal a choisi un taux équivalent à ce que les communes voisines ont proposé. C'est vrai que cela n'a pas donné lieu à un débat. Il rappelle également que 1,6 ‰ sur un million de francs, cela ne fait pas grand-chose et effectivement, comme l'a dit M. R. Dubois, même si ce montant devait être reporté sur les locataires, ces derniers peuvent demander en parallèle que leur loyer soit réduit par rapport à la baisse des taux hypothécaires. Il le sait car en tant que privé, il vient de renégocier son hypothèque sur 10 ans pour un taux très proche du 1% , alors qu'au début qu'il avait la chance d'être propriétaire, il devait payer un taux de 3,5%. Il pense que les locataires n'ont pas toujours demandé cette adaptation, mais s'ils devaient vraiment payer la part de l'impôt foncier, ils pourraient exiger en contrepartie une réduction liée au taux hypothécaire. Il rappelle qu'il est parlé d'un taux de 1,6 ‰ et qu'un immeuble de rendement peut théoriquement donner entre 4% et 6%. Mais ce qui est à peu près certain c'est que la Commune de Boudry ne peut absolument pas se passer de cette rentrée financière.

M. J.-D. Böhm, en son nom, déclare qu'il votera non à ce rapport, pour la bonne raison qu'il s'agit d'un nouvel impôt déguisé qui, contrairement à ce que M. R. Dubois pense, fera augmenter les loyers. Il a aussi été dit, pas d'impôt foncier, point d'impôt supplémentaire, peut-être mais rien n'est moins sûr. Par contre, au Château, il est question de donner les routes cantonales aux communes pour que ces dernières en prennent soin. Alors là, oui, il y aura une augmentation d'impôt. Il demande si la commune ne peut rien faire, pourquoi elle dit toujours oui, et qu'elle s'aligne sur les autres communes. Il dit aussi que cela a beau être, cette fois-ci, seulement 1,6 ‰, mais la prochaine fois, il ne sait pas combien cela sera. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch relève qu'il y a un mélange des genres dans cette dernière intervention. (M. J.-D. Böhm lui dit qu'il en est conscient). L'impôt foncier est une chose et les routes une toute autre chose. En ce qui concerne les routes, le Conseil communal de Boudry a exigé des services cantonaux qu'ils lui remettent leur évaluation, parce que la première proposition reçue de l'Etat correspondait à un montant de CHF 600'000.00 pour l'équivalent d'env. 3 km de route, alors que Boudry estime grossièrement en avoir pour env. 3 mio de francs. Il y a eu un débat entre lui-même, accompagné de son collègue M. J.-M. Buschini et l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) sur ce sujet, en présence de M. L. Kurth, séance au cours de laquelle M. D. Schürch lui a rappelé que si l'Etat donnait CHF 600'000.00 pour quelque chose qui en vaut 3 mio, il fallait qu'il lui explique comment l'Etat allait obliger les communes à reprendre un territoire qui ne leur appartient pas. A ce jour, il n'a pas encore reçu de réponse. Il pense qu'il n'est pas possible d'obliger les communes à reprendre ce territoire légalement et qu'en fin de compte, il devrait y avoir une décision des autorités politiques de Boudry pour accepter cela. Il garantit que si Boudry reçoit CHF 600'000.00 pour ces routes (rue Oscar-Huguenin, Fbg Philippe-Suchard, les Gillettes et deux-trois autres petits secteurs) qui sont dans un piteux état, car cela fait 25 ans qu'il est attendu des travaux mais que l'Etat ne fait jamais rien, il n'est

pas prêt d'accepter. Il est clair, cela sera un gros combat. Aujourd'hui encore, Boudry a reçu un courrier de Brot-Plamboz, La Sagne qui parlait du même sujet, et en résumé, ces communes-là ne sont pas prêtes non plus à reprendre les routes cantonales. Mais il ne faut pas tout mélanger, l'impôt foncier, c'est une mesure de correction par rapport à une baisse fiscale qui vaut ce qu'elle vaut. Il aurait préféré que les taux ne soient pas touchés, parce que si le taux est diminué, cela engendre une baisse de rentrée pour la commune, et qu'il soit possible de discuter au Conseil général d'une baisse fiscale communale. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, l'Etat impose aux communes une telle baisse. Dans le rapport, il est également mentionné que les statuts spéciaux sont supprimés, mais aujourd'hui, cela fait une belle jambe à Boudry, alors que si cela avait été il y a 10 ans, il aurait applaudi des deux mains. Il a encore un petit espoir au niveau des fonds, car celui en rapport avec le nombre d'habitants est supprimé et il sera augmenté la dotation du fonds par rapport au nombre d'emplois, et là, il a l'impression que Boudry pourrait s'en sortir un peu mieux que ce qui est indiqué dans le tableau du rapport. Mais c'est une impression, rien n'est encore calculé à ce jour. Il travaille sur des chiffres qui ont été validés par le Grand Conseil en 2016, donc c'est un peu une vieille histoire et le contexte a pas mal changé dans notre commune depuis ce moment. Il termine en rassurant M. J.-D. Böhm au sujet des routes, même si ce n'est pas le même sujet, la commune de Boudry fera de la résistance.

M. B. Geiser, en son nom, déclare que s'il a bien compris les personnes morales payaient plus cher jusqu'à fin 2019, et moins cher à partir de 2020. Cet impôt en 2020 serait de 1,6 ‰ pour la commune et de 2,4 ‰ pour le canton, ce qui fait un total de 4 ‰ qui serait prélevé sur les personnes physiques qui possèdent des biens immobiliers qu'ils louent. C'est déjà un chiffre qui est totalement différent de celui qui a été cité tout à l'heure par les socialistes. Cet impôt serait prélevé auprès des propriétaires qui peuvent le répercuter sur les locataires. Il dit qu'il loue lui-même des appartements et qu'il a toujours ajusté les loyers au taux de référence. Il a même des loyers très bon marché et quand l'estimateur cadastral passe, il lui dit même qu'il fait du social avec ses locataires. Donc il va devoir augmenter, c'est évident, sinon il ne tournera plus. Il ne veut pas faire de bénéfice, mais il ne veut pas non plus devoir rajouter de ses propres économies. Il a toujours défendu cela, mais effectivement, à gauche, il y a une manière de penser que tous les propriétaires sont des profiteurs, il n'est pas d'accord avec cela et aimerait bien corriger un peu cela dans la tête des gens. Il demande si cet impôt est accepté, si cela donne une garantie qu'il n'y aura pas d'augmentation dans les années à venir. Ce soir, il est déjà annoncé que Viteos va augmenter, Sitebco et l'électricité aussi, alors qu'une taxe sur l'électricité vient d'être prélevée, il s'excuse, mais il trouve que cela commence à bien faire. Il va refuser.

M. R. Dubois, en son nom, souhaite répondre, en tout cas en partie à la remarque de M. B. Geiser. Il dit que de sa part en tout cas, il ne fait pas d'assimilation par rapport à tous les propriétaires du monde ou de Suisse ont la même vision. Il ne pense même pas que derrière cet impôt il y aurait l'idée que tous les propriétaires sont des profiteurs, mais il rappelle que lorsque qu'une décision est prise par les autorités, cette décision est prise pour la majorité de la population et il croit que le cas de M. B. Geiser est isolé. Il lui dit que c'est tout à son honneur d'être un bailleur social, mais il pense aussi que si l'estimateur cadastral lui a fait cette remarque, c'est bien parce qu'il est une exception dans la commune de Boudry et peut-être même en Suisse. Il ne pense pas qu'il faille faire une loi pour les exceptions, mais bien pour les majorités.

M. B. Geiser dit qu'il rejoindra alors la majorité.

M. D. Schürch dit également que c'est tout à son honneur de fournir des appartements à des loyers accessibles. Il aimerait, et ainsi ce serait une fois un peu le contraire qu'à l'habitude, que le conseiller communal pose une question au conseiller général. Il lui demande s'il a déjà calculé les conséquences de l'impôt foncier sur les loyers qu'il prélève.

M. B. Geiser lui répond qu'il ne l'a pas encore fait. Il faudra qu'il contrôle les valeurs de chaque appartement pour déterminer, une fois qu'il aura reçu l'impôt, quel montant concerne quel appartement.

M. D. Schürch pense que c'est cela qu'il aurait fallu faire.

M. B. Geiser est sûr qu'il y aura un rattrapage, parce que l'impôt va entrer en vigueur au 1^{er} janvier et l'augmentation de loyer pourra se faire qu'à l'été, puisque c'est ainsi que les baux à loyer sont prévus.

M. D. Schürch lui dit que cela ne fera pas des millions, même s'il ne sait pas combien vaut son immeuble ni combien il loue d'appartements, mais il estime que cela se situera autour des CHF 2'000.00 à 3'000.00. Il pense qu'il ne faut pas trop se focaliser là-dessus. En revanche, s'il reprend les interventions, il dit que ce qui est particulier dans cette affaire, c'est que le Grand Conseil vote une loi qui dit aux communes que les impôts baissent et ces dernières n'ont pas le choix. Par contre, il est offert des mesures de corrections, par exemple, celle-ci, et cette proposition doit passer devant le Conseil général. S'il avait été dit, les taux d'imposition sont modifiés, mais le Conseil général de Boudry doit valider cette modification des taux pour l'impôt communal. Alors, le législatif aurait eu le choix ; valider la modification des taux pour les communes ou non, l'introduire ou non. Cela, il aurait pu l'accepter. Mais là, aujourd'hui, il leur a été imposé un truc qui à ses yeux n'est pas vraiment acceptable. Le Conseil communal a bien sûr répondu à la procédure de consultation en leur disant tout le bien que Boudry pensait de cela et il n'était même pas encore parlé des mesures de correction. Il trouve que le Conseil général aurait dû voter les deux choses. Il ne trouve pas normal de devoir en subir un et voter le second. Il revient aussi sur l'histoire des réseaux à la suite de l'intervention de M. B. Geiser, il dit que cela ne touchera pas tout le monde, en tout cas pas pour l'électricité, car c'est le réseau de Boudry et la Commune ne va pas encaisser une taxe de passage sur notre propre réseau. D'autant plus que dans ladite loi, il est déjà encaissé une taxe pour le passage du réseau, c'est une espèce de droit de sol, donc il ne sera pas prélevé deux fois, cela ne serait pas possible. Par contre, cela va toucher d'autres réseaux, comme le gaz par exemple. Cela fait des années que le droit de passage est réduit et cela sera l'occasion de réintroduire quelques royalties qui ne seront pas si élevées que ça. Il demande à M. S. Testuz de le corriger si les chiffres qu'il donne sont faux, mais il lui semble que de CHF 60'000.00, c'était passé à 40'000.00 et maintenant ce n'est plus que CHF 12'000.00. Ces gens font un peu la loi, et là, la Commune pourra à nouveau se faire entendre par rapport à cette utilisation du réseau. Il encourage M. B. Geiser à soutenir ce rapport, ne serait-ce que pour avoir cette mesure de compensation suite à cette réduction du taux fiscal votée par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat, mais bien sûr, il peut faire ce qu'il veut, il est un homme libre, tout comme lui-même.

M. Geiser, en son nom, ajoute encore que Viteos a augmenté son gaz de 10% cette année.

M. J.-D. Böhm, en son nom, demande quand est-ce que cela va cesser, dans ce pays, ou déjà dans ce canton de faire le forcing, de mettre des mesures en place et d'obliger les gens à faire les choses, et puis finalement aussi dans les communes. Car dans les communes, le canton est pris en exemple et alors il est dit, le canton a fait comme cela, la commune doit faire comme ci. Il trouve cela bien joli mais il aimerait savoir quand est-ce que la Commune ou les citoyens diront non, stop, cela ne va plus. Il est annoncé une augmentation d'électricité, puis il y aura les routes, bien sûr, on va dire que cela n'est pas pris dans ce rapport, mais il faut quand même en causer, donc à courte échéance, il y aura une augmentation d'impôt.

M. D. Schürch propose de s'arrêter là, il pense que les opinions sont faites. Il ajoute juste encore un mot au sujet des routes, à l'attention de M. J.-D. Böhm, le Conseil communal de Boudry n'a pas terminé le combat.

Au vote, le rapport est accepté à 26 voix, contre 3.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2020

M. D. Schürch dit que le Conseil général n'a plus l'habitude de voir un budget avec un déficit d'environ CHF 300'000.00. Lors de la première séance avec la Commission de gestion et des finances, il avait été mis CHF 600'000.00, mais quelques corrections ont été apportées. En réalité, il ne peut pas garantir que cet exercice sera déficitaire, peut-être qu'il ne le sera pas, ou plus... Le gros problème en 2020 et 2021, ce sont les estimations fiscales. Malgré le pèlerinage annuel au Service des Contributions, il n'a pas d'indications précises, donc il a tenté de mettre dans ce budget des recettes qui sont un mélange de prudence et d'audace, suivant les éléments, en sachant qu'il y a quand même quelques incertitudes au niveau des personnes morales. Ceci démontre, selon lui, l'intérêt d'avoir une commune plus grande, avec une palette de contribuables plus large. Bon, il a toujours été un convaincu pour une éventuelle fusion, il y travaille et certains conseillers généraux vont s'y atteler bientôt, et c'est pour cette raison que c'est cohérent d'avoir cette vision-là. En effet, lorsqu'une grosse entreprise va mal, ne paie plus dans une commune, peut-être qu'une autre entreprise d'une autre commune va bien et continue à payer et ce mélange de personnes physiques et personnes morales un peu plus équilibré serait intéressant à ses yeux. Mais voilà, il faut présenter un budget, donc il le présente avec un déficit de CHF 330'000.00, ce qui fait que la capacité d'investissement est plus faible que ces dernières années, mais cette dernière pourrait aussi être corrigée en cours d'exercice, s'il est constaté que les rentrées effectives sont plus importantes que les prévisions. Il ne pense pas que ce soit un mauvais budget. Lorsqu'il a commencé au Conseil général à Boudry, il était présenté des budgets qui comportaient environ 2 mio de déficit. Il a l'impression que les comptes 2019 seront plutôt bons. Il sait que la Commune peut se permettre une fois par législature de déroger au frein à l'endettement, cela a déjà été fait en 2018, même si les moyens étaient présents pour financer tous les investissements. Il faut attendre de voir ce que 2019 donnera, mais il pense qu'il y aura un bénéfice relativement important au niveau du cash. 2020 devrait bien se passer, les gros soucis commenceront en 2021 avec la réforme fiscale. Il répondra volontiers aux questions compte par compte, lui ou ses collègues, en fonction du dicastère.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Il dit que ce rapport a été accepté à l'unanimité, après s'être attardé sur la page 16 qui concerne les prévisions dont vient de parler M. D. Schürch. En effet, les prévisions 2021, 2022 et 2023 sont assez alarmistes et prévoient de gros déficits, mais il faudra trouver urgemment des solutions pour ces années à venir.

M. V. Berger, au nom du PLR, déclare tout d'abord qu'il souhaite remercier les auteurs de ce rapport et du budget. Il est dommage de voir un résultat négatif mais il apprécie les efforts qui ont été fait pour limiter le déficit. Un budget est rarement précis et fixe et évolue dans le temps, il espère qu'il va évoluer positivement. L'étude du rapport et du budget n'a pas suscité de grandes discussions ni beaucoup de questions dans notre groupe. Il note que la situation sera difficile pour les prochaines années, comme discuté juste avant et comme le montre les prévisions de la page 16 du rapport. Il faudra donc redoubler d'efforts afin de ne pas inverser sur le long terme la situation positive de ces dernières années. Limiter les investissements est un mal nécessaire dans cette situation et il ne faut pas oublier qu'à l'avenir, il peut y avoir quelques leviers à actionner du côté des bâtiments et des services industriels. Le groupe PLR, dans sa grande majorité, va accepter le rapport ainsi que le budget proposé.

Mme I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, déclare qu'elle fera la même intervention pour les points 6 et 7. Elle dit que le groupe a pris connaissance du projet de budget 2020 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil Communal. En introduction, le groupe tient à remercier les autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter ce budget malgré un solde négatif de CHF 330'000.00. Cet excédent de charges met fin à l'heureuse série de budgets positifs qu'il y a eu ces dernières années. Elle ne peut que le déplorer mais est consciente que les autorités ont fait le

maximum pour limiter cet excédent de charge. Sur le fond, le parti socialiste partage les constats et les choix du Conseil communal, notamment sur les points suivants : un continu report de charges de la part du Canton sur les communes, politique menée depuis plusieurs années, mais dont les conséquences se font de plus en plus douloureuses pour Boudry ; une conjoncture incertaine qui conduit à une grande prudence, notamment sur les estimations de l'impôt des personnes morales ; une réforme fiscale, certes réjouissantes pour bon nombre de particuliers, mais qui va peser lourd sur notre budget communal, avec notamment une forte baisse de rentrées fiscales des personnes physiques ; une limitation maximale des dépenses dans tous les domaines, y compris dans le domaine du personnel puisque cette année l'IPC ne sera pas compensé et tout ceci amène à une forte limitation de notre capacité d'investissement puisque ceux-ci doivent se faire par nos propres moyens sans recourir à l'emprunt. C'est donc la seule réserve que le groupe formule, il ne faudrait pas qu'à force de différer certains investissements, la commune se retrouve à l'avenir face à des dépenses qui s'avèreraient plus importantes que prévu. Pour l'avenir, elle fait les mêmes constats que le Conseil communal : l'essor de Boudry porte ses fruits, la population continue gentiment d'augmenter, même si d'un autre côté, cela occasionne aussi pour la commune de nouvelles dépenses, notamment en matière de personnel et d'infrastructures ; dans un avenir plus trop éloigné, elle l'espère, Boudry pourrait se rapprocher de Milvignes et de Cortaillod et constituerait ainsi la troisième ville du canton. Dans ce but, la maîtrise des finances s'avère un exercice particulièrement crucial. Et si cette fusion ne devait pas aboutir très prochainement, une réflexion s'avèrerait nécessaire à ce moment-là, celle de la professionnalisation à temps partiel du conseil communal pour gérer notre ville, oui notre ville, grandit chaque jour et ne peut plus être gérée, malgré leur engagement sans faille et toute leur bonne volonté, par des conseillers communaux de milice, qui doivent concilier cette lourde tâche avec une vie professionnelle. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que les membres poseront sur tel ou tel point du budget, le parti socialiste acceptera à l'unanimité le budget 2020 de Boudry.

Le président ouvre la discussion concernant le rapport, page 1 – 18.

M. B. Geiser, en son nom, demande au sujet de la page 17, pour les Travaux publics, CHF 380'000.00, giratoire de l'Île et sauf erreur, également CHF 100'000.00 dans le cadre de l'aménagement électrique de ce carrefour. Initialement, il avait été prévu un giratoire depuis longtemps, mais il n'a pas été réalisé. Il ne comprend pas pourquoi ce dernier tombe au budget maintenant. Il pense que cela devrait plutôt être au canton ou à la Confédération de le créer. Deuxième chose, plus pratique, il aimerait bien que, l'année prochaine en tout cas, le budget soit accompagné d'une liste des sigles et abréviations pour pouvoir les comprendre.

M. D. Schürch lui répond qu'il sera possible de faire la liste des abréviations.

M. J.-M. Buschini, lui répond que les investissements, cités en page 17, concernent les années à venir. Pour le giratoire de l'Île, quelque chose a été inscrit en 2021. Mais comme chacun peut le lire, les investissements prévus en 2021 totalisent une somme CHF 7'565'000.00, ce qui ne sera absolument pas faisable pour la Commune. Ce sont des choses envisagées, mais évidemment qu'il faudra revoir tout cela en temps voulu. Il ne peut pas encore dire à M. B. Geiser si en 2021, la commune travaillera sur un giratoire de l'Île, en tout cas au niveau routier. Pour l'électricité, c'est du côté de Mikron que quelque chose va se réaliser, mais qui n'a rien à voir avec le giratoire. C'est de l'équipement en armoire électrique, donc il n'y a aucun lien entre les deux.

M. B. Geiser comprend que ce soit deux choses différentes, mais dit que dans le rapport, il est indiqué pour 2021 cette somme et il ne peut pas deviner qu'elle ne sera peut-être pas utilisée.

M. D. Schürch explique que ces projections sur les années à venir sont une obligation de la loi et qu'elles sont liées aux envies des services communaux. Ensuite le conseil communal prend son presse-

citron et recadre, car il faut toujours tenir compte de la capacité d'investissement. Donc sur les 7 mio inscrits pour 2021, si tout va bien, il faudra en retirer 3 et si tout va mal, plutôt 4 ... Il faut être clair, il y a les choses qui sont indispensables et celles qui ne le sont pas. Quand il voit « Vy d'Etra, assainissement route », peut-être que s'il y a des sous, cela pourra se faire, mais sinon pas, c'est quand même 1,2 mio. Peut-être qu'il sera plutôt donné CHF 100'000.00 pour bricoler un peu les bords. Il ne pense pas cela soit unique à Boudry, mais c'est certainement ainsi dans toutes les communes. Il y a des chefs de services qui font une demande car la route est fichue et le Conseil communal tranche et décide qu'il faut faire le toit de Vauvilliers. C'est comme ça et il est désolé pour les grands défenseurs des routes.

M. P. Meisterhans, en son nom, dit qu'il voit un crédit d'étude de CHF 120'000.00. Il demande à quoi cela en est et pourquoi il est demandé un crédit d'étude, alors qu'il y a des gens au service technique qui sont capables de le faire.

M. J.-M. Buschini dit que mener une étude sur un bâtiment comme Vauvilliers, où il faut, à la fois, revoir une réfection de toit, toute l'enveloppe du bâtiment, les nouvelles normes obligatoires pour les handicapés qui concernent les couloirs, les escaliers et sûrement qu'il faudra même faire un ascenseur à l'extérieur. En effet, il y a un architecte, mais il est seul et ne peut pas mener cela aussi rapidement. Cela a aussi été le vœu de la Commission de gestion et des finances que la Commune passe par un crédit d'étude pour aboutir à un crédit cadre puisque les travaux de Vauvilliers vont durer trois-quatre ans, à la louche, cela va représenter une somme de 3 – 4,5 mio de francs. Il tient absolument à passer par un crédit d'étude afin de poser les questions à des spécialistes, il prend l'exemple de Planair pour tout ce qui est de l'installation solaire et photovoltaïque qui sera remise sur Vauvilliers. L'architecte communal va donc chercher toutes les informations et faire les demandes aux différents bureaux spécialisés.

M. Meisterhans, en son nom, a une deuxième question au sujet du stand de tir de Boudry qui veut passer aux cibles électroniques. Il y a un montant inscrit de CHF 155'000.00. Il ne comprend pas pourquoi la commune devrait payer ces cibles alors qu'elles appartiennent à une société.

M. J.-M. Buschini dit qu'il sait qu'il y aura également une intervention du groupe socialiste sur le même sujet. Il propose de leur laisser la parole et ainsi il pourra répondre aux deux groupes en même temps.

M. R. Dubois, au nom du PS, propose de déposer deux amendements qui sont liés. Il les décrit par rapport à la page 17 ou 105. Le compte « Cibles » serait diminué de CHF 50'000.00, il passerait donc à CHF 105'000.00 et pour réaffecter ces CHF 50'000.00, il choisit d'augmenter le poste, sous les Travaux publics, qui concerne la mise aux normes handicapés. Par cet amendement, il ne remet pas en question les obligations légales de la Commune d'avoir et d'entretenir un stand de tir notamment pour les tirs obligatoires, il ne remet pas non plus en question la pratique du tir comme un sport, comme une passion, mais il se fait plutôt l'écho des nombreuses discussions qui ont eu lieu dans cette assemblée, mais aussi en Commission de gestion et des finances, que cela soit à gauche ou à droite, notamment au sujet du nombre de lignes de tirs. Il rappelle qu'il a été voté récemment un crédit de CHF 90'000.00 pour un assainissement et il était prévu dans le cadre de ce rapport de douze lignes de tir. Des dents avaient déjà grincé suite à cela en disant que douze lignes, c'est quand même beaucoup et puis là, il est proposé un montant de CHF 150'000.00, alors que dans le précédent rapport il était parlé de CHF 160'000.00, donc toujours un montant pour douze lignes de tir. Les dents ont encore grincé autour d'une autre thématique, c'est la prise en charge d'une partie de cet investissement par le club de tir. Dans le dernier rapport, il était proposé à CHF 25'000.00. Plusieurs commissaires avaient déjà relevé que ce montant n'était pas assez élevé et dans le budget des investissements, il n'y a même pas les CHF 25'000.00, mais aucun montant du tout. C'est pour cette raison que le parti socialiste propose de réduire de CHF 50'000.00, ce qui finalement est une petite réduction par rapport aux discussions qu'il y a eu entre les deux groupes. Quant au report de l'investissement, il explique pourquoi il désire faire

un second amendement. Il dit que chacun sait que la Commune de Boudry a une capacité d'investissement qui est limitée à cause de sa capacité financière et l'investissement qui ne peut pas être réalisé pendant l'année en cours est perdu. Il trouve qu'il faut donc en profiter au maximum. De plus, ces mises aux normes doivent être faites, c'est une obligation légale, alors autant investir maintenant s'il est possible de le faire. Et finalement, le groupe socialiste trouve que c'est une cause plutôt noble de pouvoir accélérer la mise aux normes pour les personnes handicapées pour l'accès aux transports publics.

M. J.-M. Buschini dit que l'étude pour le stand de tir en est à ses débuts. Evidemment, le souhait de la société de tir est de pouvoir profiter du même stand qu'actuellement, donc avec douze lignes de tir qui sont déjà électroniques. Le grand problème est que dans les années soixante, c'était la commune qui avait financé ces lignes de tir et donc elle en est propriétaire et non la société. Cette société, depuis de nombreuses années, a été récupérer du matériel à droite et à gauche, ils ont bricolé leurs lignes de tir pour qu'elles puissent continuer à fonctionner. Il croit d'ailleurs qu'une partie n'est plus en ordre, mais il n'a pas le détail de la situation actuelle. Il ajoute que lorsqu'un montant est dans le budget des investissements, il est total. C'est-à-dire qu'il ne comprend pas les éventuelles subventions ou les éventuelles participations de la société de tir. Les premières discussions de l'année dernière parlaient, en effet, d'un montant d'environ CHF 25'000.00 et rien n'empêche qu'il en sera rediscuté. Il ajoute qu'il pense que le rapport pourra être présenté au mois de mai prochain. Il a pris note des remarques et il en sera discuté avec la société de tir, peut-être aussi pour savoir s'il ne serait pas mieux de faire 10, 8 ou 6 lignes comme il faut et ainsi mettre toutes les chances de côté pour que ce rapport soit accepté. Son dicastère représente toutes les sociétés, il lui appartient donc de défendre cette demande. Au niveau des récupérateurs de balles, la commune a fait son travail, les travaux de dépollution sont en cours. Si les discussions tournent autour du nombre de lignes de tir, il faut déjà qu'il prenne un contact avec la société et propose éventuellement de mettre sur pied une petite commission de construction afin de réfléchir ensemble à la meilleure solution. À part deux entreprises privées qui ont fait des offres pour les lignes de tirs, car pour présenter un rapport, il faut quand même avoir demandé quelques offres et c'est aussi la raison pour laquelle cela avait baissé de CHF 10'000.00. Mais tout doit encore être discuté, rien n'est encore défini et c'est le Conseil général qui tranchera, il est l'exécutif et le Conseil communal appliquera ce que le législatif souhaitera. M. J.-M. Buschini tient quand même à défendre au moins une partie de ces lignes de tir, car il y a une activité importante là-autour. Il y a aussi une vision 2021 pour la société de tir parce que la manifestation du Tir fédéral se déroulera dans le canton de Neuchâtel et la société des Mousquetaires souhaiterait en accueillir une partie. Voilà tout cela est en chantier, il n'y a pas eu de décision définitive et il réitère sa proposition de faire un groupe de travail, par exemple 2 personnes de chaque groupe, 2 personnes de la société de tir et lui-même et avoir une première réflexion à ce sujet.

M. D. Schürch propose à M. R. Dubois et au groupe socialiste d'attendre le budget. Il comprend bien la volonté, mais trouve que la proposition de son collègue, M. J.-M. Buschini, d'avoir une réflexion globale entre les partis au sujet du stand de tir est intéressante. Il dit qu'à supposer que la somme soit réduite, d'une manière ou d'une autre, par exemple par une participation de la société de tir, le Conseil communal garantirait, pour autant que cela soit la volonté des deux partis, d'investir pour accélérer la procédure de mise aux normes handicapés en général, et pas forcément que pour les arrêts de bus parce qu'il y a d'autres sujets.

M. P. Meisterhans demande encore au sujet du stand de tir ce qu'il va se passer s'il y a une fusion, il risque d'avoir trois stands de tir. Il aimerait connaître l'avis du Conseil communal.

M. J.-M. Buschini dit qu'évidemment lorsqu'il y a ce genre de réflexion, il faut prendre des contacts avec les communes voisines et cela a déjà été fait. Milvignes a un gros stand militaire du côté de Bôle, ce stand est déjà très occupé. Il y a déjà les sociétés de tir de Milvignes et de Cortaillod plus tous les tirs militaires et c'était impossible dans leur calendrier d'accueillir une nouvelle société de tir. Il a aussi

pris contact avec l'administrateur de Rochefort qui lui a répondu quelques jours plus tard que la commune de Rochefort souhaitait garder leur stand de tir, lequel est actuellement en rénovation, justement pour le tir électronique. Du côté de Bevaix, leur société de tir a aussi beaucoup d'activité, ils ne peuvent pas non plus ajouter une autre société. Il a pris ces contacts et il sait aussi que Neuchâtel cherche à se séparer de son stand de tir, parce qu'ils aimeraient récupérer cela pour du terrain à construire. Dans la COMUL, donc la commission qui réunit les gens du Littoral, il avait eu une présentation de la situation générale. Il regrette, car il aurait préféré aussi qu'il puisse s'associer avec une autre commune.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare que le groupe maintient ces amendements. Tout d'abord pour une raison très formelle, parce que les Conseillers communaux ont donné les mêmes explications en séance de groupe et que le PS a décidé de maintenir ses positions. De plus, et aussi suite aux questions pertinentes qui ont émanées du groupe PLR, il est clair qu'il souhaite mettre une limite chiffrée au Conseil communal dans le budget des investissements, même si les montants peuvent encore être discutés ou variés en fonction du rapport.

Le président demande si les deux amendements sont liés.

M. R. Dubois lui répond que non, pas juridiquement, mais intellectuellement oui.

Le président propose de passer en revue le budget, chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement (page 19-23)

Pas d'interventions.

0. Administration générale (pages 25-33)

Pas d'interventions.

1. Ordre et sécurité publique (pages 34-41)

M. J. Buschini, en son nom, concernant la page 35, fonctionnelle 11100, Amendes 48700. Il trouve que, année après année, le compte va en diminution (CHF 60'000 budgétés cette année). Il pense qu'il n'en est pas assez demandé aux deux ASP. Il se rappelle que lorsqu'il n'y avait qu'une seule ASP, elle avait réussi à faire un carton à CHF 80'000.00. Comme la Commune est à la recherche de nouvelles recettes, il pense qu'il faudrait augmenter ce point-là.

M. P. Quinche dit qu'il y a deux ASP maintenant et s'ils sont toujours ensemble c'est parce que la loi l'exige, même pour mettre des amendes. Ils n'ont plus le droit de rester seul pour leur sécurité. C'est la nouvelle directive de la LPol du canton de Neuchâtel. Il souhaite ajouter que les carnets sont remplis et qu'il y en a pour plus de CHF 60'000.00 net (25% revient à l'Etat). Il ose espérer que ce qui a été amendé et qui n'est pas encore arrivé à Boudry depuis les créances judiciaires arrivera jusqu'à la fin de l'année. Bien entendu, cela ne justifie pas qu'il n'y ait pas plus d'amendes, mais en revanche, il y a davantage de recettes pour les horodateurs. Par contre, il a été amené à constater que depuis 2017, un bon nombre d'arrêtés ne correspondaient pas à la signalétique existante ou inexistante dans les zones de parkings de la ville et commune de Boudry. Il y avait eu un grand manquement à ce niveau-là. A ce jour, ils ont corrigé plus de 37 arrêtés communaux pour rendre conforme les marquages au sol ou les panneaux posés, de façon à ce que les ASP puissent amender sans contestation. Il n'admettrait pas qu'une amende soit distribuée alors que c'est hors-la-loi au détriment des gens qui malheureusement ne connaissent pas la loi. Il y a eu une sorte de décalage et il a préféré accentuer l'effort, l'année passée et cette année, pour corriger cela. Un grand effort a aussi été fait pour arriver

prochainement à l'utilisation de vignettes, ceci, bien entendu mobilise des heures non pas sur le terrain, mais il faut savoir faire des choix. En tant que chef de la sécurité publique, il souhaite que d'ici la fin de la législature, un maximum de chose soit remis en ordre et dans les règles sur le territoire communal. Cela a un prix, c'est un peu moins d'agents sur le terrain à poser des « bûches » systématiquement. Voilà, les explications qu'il peut donner. Il ajoute encore qu'il n'est pas là pour augmenter les recettes communales, mais pour faire de la prévention et il pense que les citoyens n'ont pas de quoi se plaindre à ce niveau-là.

2. Formation (pages 42-51)

Pas d'interventions.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises (pages 52-61)

M. R. Dubois, page 54, fonctionnelle sport 34100, nature 36120.08, il voit que les comptes 2018 ont été refusés. Il aimerait savoir pourquoi.

M. J.-M. Buschini dit que dans une carrière politique, il y a des bons moments, quand une structure d'accueil est réalisée, quand après 7 ans de démarches, finalement la ferme Bellevue et son terrain sont vendus, ce qui va laisser tout de même une somme importante dans les caisses de la commune, et puis, il y a des moments beaucoup plus difficile et en effet, il a vécu un été pourri, puisque au niveau du Syndicat d'anneau d'athlétisme, dont neuf communes font partie, il a été victime de malversations financières. Ces malversations s'étalent sur plusieurs exercices, 2017, 2018 et 2019. Ils sont encore dans le doute à propos de 2016. Cette affaire est dans les mains du Ministère public, donc il demande à chacun de comprendre qu'il n'en dira pas davantage ce soir, puisqu'une enquête pénale est en train de se dérouler. Il dira juste que l'auteur a reconnu une partie des faits et déjà remboursé une partie de la somme. Il s'adresse à la presse, les informant que demain matin, un communiqué de presse leur sera adressé. Toutefois, il a vraiment passé un mauvais été, son épouse qui est dans la salle pourrait confirmer qu'il n'a pas dormi des nuits et des nuits.

M. C. Buschini, en son nom, page 58, sous 34200, nature 31400.00. Il demande quelle somme a été donnée à l'UBS pour dénommer la Place Marat.

M. J.-P. Leuenberger répond que cette question l'étonne. Mais l'UBS n'a rien à voir là-dedans, c'est simplement l'emplacement qui a été indiqué « place de l'UBS », mais c'est toujours la Place Marat.

4. Santé (page 62-63)

Pas d'interventions.

5. Sécurité sociale (pages 64-67)

Pas d'interventions.

6. Transports (pages 68-73)

M. J. Buschini, en son nom, par rapport aux routes communales et à la motion du groupe socialiste déposée par rapport à la route des Gillettes. Il demande si les deux panneaux « attention piétons » seront les seuls aménagements prévus par le Conseil communal pour répondre à cette motion. Parce qu'actuellement, il y a ces deux panneaux qui ont été posés, à son avis, pas du tout au bon endroit, en tout cas pour celui qui est en bas parce qu'il est presque invisible.

M. P. Quinche dit qu'en effet, il avait été convenu que le Conseil communal réfléchisse à des solutions et commence à faire quelque chose. Ils ont également demandé l'avis au SPCH, puisque c'est sa route cantonale, mais il n'a reçu aucune réponse. Donc, il a décidé d'investir pour acheter deux grands panneaux, pour une certaine visibilité, et aussi en prévision de cet hiver, s'il devait y avoir de la neige et que les marques au sol ne seraient plus visibles. Ainsi les automobilistes sont avertis qu'il y a des piétons le long de cette route des Gillettes. Pour les emplacements, il est clair qu'il n'a pas formé de commissions particulières, ils ont profité des candélabres comme supports déjà existants pour pouvoir fixer ces deux panneaux. Panneau danger, assez grand, avec piétons dessous, il pense que les conducteurs qui ne regardent pas seulement leur compteur vont se rendre compte qu'il y a des piétons qui passent par là. Mais bien sûr, il serait possible d'améliorer encore. Les marquages, s'il faut en refaire, cela sera pour l'année prochaine. Et puis peut-être encore d'autres choses, si des suggestions seront proposées par les spécialistes des routes cantonales.

M. D. Schürch rappelle, par rapport à l'intervention de M. J.-D. Böhm, que c'est justement un des secteurs de routes que le canton est en train d'essayer de refile à Boudry. Donc au moment où l'Etat donnera les routes à la commune moyennant quelques millions de plus que ce qui était prévu au départ, il sera peut-être possible de faire quelque chose.

7. Protection environnement et aménagement (pages 74-83)

Pas d'interventions.

8. Economie publique (pages 85-89)

Pas d'interventions.

9. Finances et impôts (pages 90-101)

Pas d'interventions.

Comptes des investissements (pages 104-106)

M. B. Thomson, en son nom. Services industriels. Il dit qu'il a été décidé de remplacer des compteurs « intelligents », en remplacement des compteurs électriques. Si les montants sont additionnés, cela fait plus de CHF 600'000.00 sur quatre ans, avec un peu plus de 6000 habitants, cela fait env. CHF 100.00 par habitants. Il demande si les frais sont complètement à la charge de la commune ou si les propriétaires vont aussi prendre en charge une partie de la facture.

M. D. Schürch lui répond que dans le rapport qui sera soumis après, le point concernant les compteurs électriques est à zéro dans les investissements. Ce n'est pas par hasard, mais bien parce qu'il faudra présenter un rapport indépendant pour ces compteurs « intelligents » car le montant sera bien trop important pour pouvoir le mettre dans les investissements. Donc, ce gros montant va être voté et il faudra voir ce qu'il sera possible de faire en 2020, peut-être qu'il faudra étaler cela sur plusieurs années, mais cet investissement est obligatoire. C'est aussi en lien avec l'ouverture du marché de l'électricité. Alors un privé pourrait avoir, la même année, plusieurs fournisseurs d'électricité et il faudra lui envoyer des factures quelque peu différentes selon les fournisseurs.

M. P. Quinche, dit que Boudry aura certainement l'occasion de profiter de la phase test pour la mise en place de ces compteurs « intelligents » ce qui fait que la commune bénéficiera d'un peu d'avance, sans que cela coûte quelque chose. Il tient cela d'une dernière séance chez Eli 10 SA, séance à laquelle la Commission de l'Economie publique a aussi participé. C'est déjà intéressant s'il est possible de gagner 12 mois dans les dépenses. Eli 10 SA va investir pour chercher la meilleure solution, le meilleur

produit et cela en adéquation avec d'autres partenaires énergétiques du canton et même de la Suisse romande pour avoir des standards identiques dans le comptage intelligent, ce qui permettra à tout privé de pouvoir changer de fournisseurs et d'avoir, dans l'heure qui suit, le nouveau prix au kilowatt/heure.

M. B. Thomson s'excuse et dit que cela ne répond pas à sa question. Les explications de M. D. Schürch ont déjà été donnée en séance de Commission de gestion et des finances. Il reformule donc sa question, très simplement, il demande si ces changements de compteurs sont uniquement à la charge de la commune ou partagée entre la commune et les propriétaires.

M. D. Schürch lui dit que tout ce qui concerne les réseaux électriques est pris en charge par le timbre payé sur les factures d'électricité. Il y a des pourcentages définis par une loi fédérale et chaque propriétaire paie pour les investissements liés au réseau. Les réseaux, en général, sont autofinancés par ce fameux timbre, qui est à 3,83%. Il précise que c'est une affaire assez rentable, au vu des autres taux d'intérêt et autres taux d'amortissement. Il dit qu'il faut bien réfléchir quand il est proposé de vendre les réseaux électriques parce qu'en réalité, à l'heure actuelle, cela rapporte de l'argent à la commune.

M. P. Quinche ajoute encore qu'il ne faut pas oublier que tous les propriétaires ont aussi une taxe de compteurs à payer mensuellement, ou semestriellement pour l'eau, l'électricité et le compteur de gaz et cela ne va pas changer.

Détails (page 107)

Pas d'interventions.

Le président propose de voter les amendements, puis le budget.

Le 1^{er} amendement, concernant la réduction de CHF 155'000.000 à CHF 105'000.00 pour le stand de tir, les cibles électroniques est accepté à 25 voix, contre 1 et 3 abstentions.

Le 2^e amendement, concernant l'augmentation de CHF 50'000.00 à CHF 100'000.00 pour la mise aux normes handicapés (arrêt de bus), est accepté à 25 voix, contre 2 et 2 abstentions.

Au vote, le budget, avec les amendements, est accepté à 28 voix et 1 abstention.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2020

M. D. Schürch dit que ce rapport, présenté chaque année, permet au Conseil communal d'intervenir en urgence dans les montants qui sont limités, parfois dépassés, mais bien souvent très peu utilisés. Globalement, il conserve toujours ce cadre financier et pour cette année, il a pris la décision de sortir les compteurs qui seront présentés à part dans un autre rapport assez rapidement.

Rapport de M. J. Buschini de la Commission de gestion et des finances. Il indique que ce rapport n'a pas été beaucoup discuté, qu'une petite coquille au niveau des chiffres dans une année précédente a été relevée, mais sinon le rapport a été accepté à l'unanimité.

Mme I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, dit que le groupe, acceptera cette demande et ce rapport comme chaque année.

M. M. Galbarini, au nom du PLR, dit que ce rapport a été accepté par le groupe à l'unanimité, moins un refus. Au sens de la plupart des membres du groupe, ce crédit budgétaire offre une flexibilité essentielle au Conseil communal pour prendre rapidement des mesures lorsqu'elles s'avèrent nécessaires et prouve d'un usage raisonnable et raisonné, il a été souligné qu'il a toujours été utilisé avec économie.

M. R. Dubois, en son nom, souhaite faire une motion d'ordre. Il sait déjà que M. de Cerjat ne sera pas d'accord avec lui. Il dit qu'il y a maintenant plusieurs années que le Conseil général essaie de se mettre d'accord sur la manière de voter. Il y a eu une petite stabilité en commençant par les refus, puis les abstentions. A son sens, s'il y a trois votes possibles, et qu'il est commencé par les deux, on peut logiquement déduire le nombre du troisième. Il trouve cela plus simple et cela accélère les séances, il propose donc à l'assemblée de continuer selon ce mode-là.

M. J.-F. de Cerjat précise que dans le Règlement général de Communal, il est bien indiqué, il cite : « qu'il est toujours procédé à la contre-épreuve » fin de citation. Donc, il est possible de commencer par les non ou par les oui, ensuite il est demandé les oui, ou les non, et ce qu'il reste, ce sont les abstentions.

M. D. Schürch ajoute que c'est comme cela partout, et qu'en général, il est commencé par les oui. Mais à Boudry, c'est le contraire.

Au vote, en attendant de pouvoir vérifier le Règlement, le rapport est accepté à 28 voix et 1 abstention.

8. Motion du PLR demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités d'encourager et favoriser des énergies renouvelables réalistes sur le territoire communal

M. B. Geiser, au nom du PLR, dit que chacun l'aura compris, cette motion veut être une avancée sans être une révolution. Il lui paraît nécessaire de faire quelque chose pour favoriser les énergies renouvelables. Il dresse une liste de propositions en souhaitant que la commune réalise des études de faisabilité et en proposant des lois qui favorisent les économies d'énergie. En cela, elle complète sa précédente motion concernant la pollution lumineuse. Elle se veut souple pour pouvoir intégrer et s'adapter à l'évolution de la technologie future. Il reconnaît que la commune fait déjà des efforts, mais il propose d'aller plus loin. Il s'agit aussi de ne pas faire sombrer la commune dans des frais exorbitants, mais de trouver un juste équilibre. Il a, par exemple, installé des panneaux solaires sur sa maison, et depuis le mois d'octobre 2018, cette installation a participé à ce jour à une réduction de 3'333 kg de CO₂, équivalent à 11 arbres plantés, pour une production d'électricité de 8,5 MWh. Il pense que cette motion mérite le soutien de toute l'assemblée. Il remercie chacun de son attention.

M. J. Buschini, au nom du PS, déclare que cette motion n'a pas abouti à de grandes discussions, pour le groupe se sont des formalités que de suivre ce genre de recommandations. Il se permettra quand même de paraphraser un collègue du PLR, M. Ch. Lüscher, qui disait la semaine passée, il cite : « Aujourd'hui, tout le monde souhaite surfer sur la vague verte due au tsunami vert, dont je n'attends que le reflux » fin de citation.

M. J.-M. Buschini dit que le Conseil communal, a pour cette motion, comme pour toutes les autres motions d'ailleurs, une année pour y répondre, mais il souhaite aller un peu plus vite. Il aimerait déjà dire que bien des choses sont faites. Dans un prochain rapport qui sera présenté au printemps, il s'agira de rééquiper Vauvilliers avec des panneaux solaires et photovoltaïques. Il a demandé une étude à

Planair dans ce but –là, pour d'une part faire des économies au niveau de l'électricité, car il y a une forte autoconsommation, et d'une autre part, étudier la possibilité de fournir une partie de l'énergie au chauffage. Chacun sait que Vauvilliers, tout comme la structure d'accueil sont chauffés par le chauffage à distance du Plateau de la Gare et il semble qu'il y aurait aussi la possibilité de prendre de l'énergie solaire pour en faire de l'énergie chauffage. De plus, il a mis à disposition le toit de la construction des Buchilles à Eli 10 SA qui va installer sur la totalité de ce dernier des panneaux photovoltaïques. À cet endroit, il y a un problème d'autoconsommation, car c'est surtout le soir qu'il est consommé de l'électricité, donc pas au moment où les panneaux produisent. Eli 10 SA a donc proposé un arrangement, il équipe le toit, utilise l'électricité produit et finalement réduit le prix de l'électricité consommée aux Buchilles, en contre-partie. Au syndicat intercommunal de la forêt aussi, une centrale photovoltaïque a été mise en place sur le toit. Il dit également que tous les bâtiments communaux sont chauffés avec du chauffage à distance. Le mazout a été supprimé. Seule exception, à la rue Oscar-Huguenin 13, la chaudière à mazout a été remplacée par le gaz, mais ailleurs, à chaque fois que c'est possible, cela a été relié au chauffage à distance. Il y a une obligation légale sur les bâtiments publics. À chaque fois qu'il y a des transformations, la commune doit réfléchir à ceci et donc faire que les bâtiments s'approchent du minimum de consommation énergétique. Cette réflexion, elle existe et il n'y a pas une seule fois où dans le service des bâtiments elle n'est pas faite. Ce n'est pas seulement un courant vert, mais c'est déjà depuis plusieurs années que cet élément est considéré comme important et c'est même un aspect légal. Maintenant, bien sûr, il serait possible d'aller plus loin et réfléchir à un fonds de subventionnement pour les privés. Il dit que peut-être quelqu'un a vu dans le budget qui vient d'être voté qu'un montant pour les rénovations pour Vauvilliers est pris dans un fonds sur l'énergie. En effet, la Confédération le fait, le Canton le fait, certaines communes le font aussi déjà, pour le moment Boudry n'a pas étudié cela, même pas encore vérifié si Boudry aurait les capacités financières de le faire. A chaque fois, il promeut le bois d'énergie, puisque les forêts de Boudry ont certaines capacités, et à ce jour, il n'y a plus que le bois d'énergie qui rapporte. Un article dans les médias parlait dernièrement de bois précieux, mais cela ne représente rien du tout par rapport au bois d'énergie. Maintenant, M. B. Geiser a raison, il est toujours possible de mieux faire. Il a répondu à une partie de sa motion, bien entendu, s'il mandate le Conseil communal pour aller plus loin, alors il devra y réfléchir et il passera le témoin aux successeurs pour y réfléchir.

M. B. Geiser dit qu'en effet la motion de ce soir reconnaît les efforts de la Commune, mais il est possible d'aller plus loin, aussi dans le captage du CO₂, par exemple. Cela peut être aussi autre chose au niveau d'énergie à utiliser. Peut-être que Boudry se prête à certaines choses qui ne se prête pas ailleurs et puis peut-être que la technologie évoluant, certaines choses deviendront plus intéressantes, il semble que l'EPFL est en train de faire des études au niveau de l'énergie qui semblent prometteuses.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il a pris bonne note et qu'il prendra tout ça en considération.

Au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

9. Interpellation de M. Romain Dubois concernant l'usage des pesticides

M. R. Dubois dit que son interpellation est suffisamment synthétique. Lorsqu'il existe une législation, chacun imagine généralement qu'elle est respectée, d'autant plus lorsqu'il s'agit des collectivités publiques qui sont chargés de la faire respecter, et a fortiori doivent la respecter. Toutefois, chacun a pu le lire dans son document, une enquête de la RTS a montré qu'à peu près la moitié des communes ne respectent pas la législation en matière de pesticides, d'où la pertinence de sa première question qui demande si Boudry respecte ou non cette législation. La deuxième question, au vu de l'impact de ces pesticides sur la santé et/ou l'environnement. Par exemple, ces dernières semaines, il a beaucoup été parlé du pesticide des pommes de terre qui serait extrêmement néfaste pour la santé, il ne pourrait pas dire le nom exact en entier. Il sait que de nombreuses études sont faites, d'où l'importance de

cette thématique et de savoir si la commune de Boudry souhaiterait avoir une stratégie qui va un peu plus loin, par exemple pour l'épandage privé sur la commune et chacun l'aura deviné, ces questions sont les prémices d'une motion de sa part ou du groupe, à voir, selon la réponse du Conseil communal.

Mme M. Braghini le remercie pour sa question. C'est vrai que la presse a également fait plusieurs articles à ce sujet. Tout d'abord, l'utilisation de herbicides est interdite depuis 1986 sur les routes, les chemins et les places publiques. Cette interdiction a été étendue au domaine privé en 2001. Maintenant, en ce qui concerne Boudry, le service qui est essentiellement concerné par les pesticides, c'est la voie publique donc les travaux publics, les employés de la voirie. A la question, est-ce que la commune de Boudry emploie des produits phytosanitaires, elle répond oui. Ce sont des glyphosates ou produits similaires. Et par rapport à la question si l'épandage se fait de manière conforme à l'utilisation, elle peut aussi répondre par la positive. Le service de la voirie de Boudry utilise encore occasionnellement et de manière très ponctuelle du glyphosate ou produits similaires, mais uniquement dans la lutte contre les plantes envahissantes du type des néophytes ou renouées du Japon par exemple. En effet, le produit n'est pas dispersé mais injecté à la seringue, de façon précise et parcimonieuse en collaboration avec le service phytosanitaire du Canton et dans le respect des règles et des lois en vigueur. Les personnes habilitées à intervenir ont toutes obtenu un permis fédéral suite à une formation complémentaire de 3 jours avec examens. Il y a deux personnes à la commune, c'est le voyer-chef et un employé de la voirie. Concernant d'autres pesticides et produits phytosanitaires, la règle générale est d'opter pour d'autres moyens avant d'avoir recours à ces produits extrêmement nocifs et destructeurs. La volonté de développer les traitements alternatifs et responsables sont d'ailleurs très présents dans la commune comme l'utilisation d'insectes régulateurs, comme les coccinelles et celles de produits à base d'ortie par exemple. M. R. Dubois pose également la question si le Conseil communal a envisagé l'abandon complet des pesticides en faveur d'autres mesures, le fauchage, désherbage en tenant compte du fait que les herbes folles ne sont pas un problème. C'est vrai que ça n'est pas un problème, mais pas pour les réseaux sociaux. Quelques fois, elle a pu y lire des publications dans le style de « à Boudry, à la rue des Vermondins, quel scandale, il y a des mauvaises herbes ». Cela réjouit d'entendre des remarques dans le sens de ce que demande M. R. Dubois, tout d'abord parce que cela valorise le travail de la voirie. Elle ajoute que la commune collabore avec le centre des requérants de Perreux qui viennent régulièrement désherber. Mais quand les herbes sont toutes petites ou alors en période de sécheresse, il n'est pas possible de les arracher. Au cimetière, cet été, par exemple, un groupe de requérants a dû repartir, car il n'était pas possible d'enlever les mauvaises herbes, le sol était trop sec, trop dur. Il a également été fait un essai avec une machine à vapeur, toutefois cela n'a pas été concluant et le prix était très élevé. La commune est en contact avec M. Jobin, du Service de l'agriculture, c'est un collaborateur scientifique, et ils vont le rencontrer au mois de janvier afin d'avoir une discussion avec le canton, savoir quelles sont les possibilités, les améliorations, mais en tout cas, elle garantit que les services communaux sont très sensibles à cette problématique et ils prennent vraiment la direction qui correspond à la loi. En ce qui concerne, la deuxième question, bien sûr, la Commune est soumise à la législation fédérale qui donne des directives. Son collègue de l'aménagement du territoire et son collègue M. D. Schürch qui travaille dans ce domaine d'activité pourrait donner plus de précisions. Elle remercie l'assemblée de son attention.

M. J.-P. Leuenberger répond volontiers en complément. Boudry se soumet aux directives fédérales et cantonales et n'a pas d'emprise sur les privés, ni par exemple sur les agriculteurs ou les viticulteurs pour renforcer d'une façon ou d'une autre les directives qui sont déjà bien claires et bien contrôlées et suivies.

Le président demande à M. R. Dubois s'il est satisfait.

M. R. Dubois remercie le Conseil communal pour ses réponses. Il voit que cela a été fouillé et recherché et pour le point 1, il est satisfait. Pour le point 2, il se réserve d'aller vérifier si la commune n'a vraiment aucune marge de manœuvre.

10. Informations du Conseil communal

M. J.-M. Buschini rappelle que le 1^{er} janvier, près de la patinoire, la soupe aux pois, le vin chaud, le thé sera offert à la population. L'année dernière, il n'y avait pas eu de souper aux pois parce qu'il n'avait pas trouvé de personnel pour la faire, cette année, c'est la société du Rossignol des Gorges qui s'est proposée pour remettre sur pied cette tradition. Venez nombreux dès 16h00 pour vivre un moment convivial avec la population.

11. Questions

M. A. Sandoz, en son nom, dit que le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 a été accepté sans aucune rectification. A son point 7, il contenait le rapport concernant l'adoption du règlement fixant les modalités du stationnement situé sur le domaine public de la Ville et Commune de Boudry, moyennant son acceptation et il l'a été, M. P. Quinche a dit qu'il était dans les starting blocks et que cela allait pouvoir commencer rapidement, enfin après les vacances d'été. Les starting blocks supposent une course au maximum de 400 m. Il ne sait pas s'il y a eu un faux départ et si le tour de piste est bientôt terminé. Il demande un point de la situation sur ce rapport.

M. P. Quinche répond qu'il fait plutôt un marathon. Il a reçu le rapport du groupe de travail des horodateurs et des vignettes en date du 25 novembre et ce dernier a permis de faire une présentation au Conseil communal qui devait l'approuver. Il pensait, il y a une année, qu'il allait pouvoir mettre cela rapidement en place, qu'il suffisait d'imprimer des bouts de papier et faire un inventaire de ceux qui pouvaient en obtenir et ceux qui ne pouvaient pas. Bon c'est dit de manière un peu utopique, mais il pensait vraiment que cela serait plus simple. Les contraintes sont très lourdes. Pour preuve, il a eu l'occasion de rencontrer des collègues de Peseux qui ont un projet semblable et il pensait que Boudry aurait de l'avance sur eux puisque le règlement avait été adopté en juin et qu'il restait les règlements d'application à faire. Le Conseil communal devra les approuver et les soumettre au canton, de plus, gros boulot, c'est que pour les vignettes, il faudra toute une logistique informatique et une organisation qui implique aussi une refonte de certaines tâches des collaborateurs au sein de l'administration. Il faut faire ces réflexions au plus juste et il est vrai qu'il n'est pas bon de se précipiter. Il assure que le projet est en route et il a l'espoir, il s'avance peut-être un peu, il acceptera les reproches s'il faudra décaler d'un mois. La réglementation doit passer en décembre, donc maintenant, l'arrêté pour le bourg devrait passer en janvier, voire février, puisque c'est dans cette zone qu'il souhaite commencer avec les vignettes et puis la mise en place des vignettes si possible en avril, mais cela sera plutôt en mai, voire en juin. Il souhaite absolument mettre cela en place pour cette législature encore. Il rappelle qu'il a dû intégrer là-dedans tout ce qui concerne le parcage, les amendes, les horodateurs, de nouveaux horodateurs équipés pour avoir avec son smartphone, park&pay, twint, même le système européen et avec les cartes de contact. Ainsi, la porte de la nouvelle génération de parcage est ouverte, à l'image de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds prochainement, de Peseux prochainement et d'Yverdon depuis un certain temps. Mais comme tout le monde, il pensait naïvement qu'il serait possible d'aller plus vite que ça et qu'une fois que le règlement était voté, cela serait facile. Mais comme dans toutes choses, il faut faire très attention à ce qui est fait, parce qu'il y a toujours une autorité supérieure qui est prête à dire, attention, là ce n'est pas juste, la règle dit qu'il faut ceci, le nombre de places disponibles, le nombre de places à créer, il faut un équilibre, il y a des règles du jeu qui compliquent un peu le travail. Il dit que cela fait plaisir que l'interpellateur M. A. Sandoz fera partie de la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation, et ainsi au premier trimestre, il aura l'occasion

d'informer la Commission sur l'avancée des travaux et cela sera un os à ronger sérieusement et non plus seulement les idées et les espoirs.

M. A. Sandoz le remercie de sa réponse.

M. J.-D. Böhm, en son nom, au sujet de l'annulation du Conseil général du mois d'octobre. Il se demande si le fait d'annuler ainsi une séance de Conseil général ne serait pas une manière de couper la communication entre le Conseil communal et le Conseil général. Il se demande s'il n'y avait vraiment pas assez de dossiers, de demandes, de questions à poser et des réponses à recevoir pour encore annuler une séance.

M. J.-M. Buschini lui dit qu'il a pu remarquer que l'ordre du jour de la séance de ce soir est principalement constitué du rapport sur le budget et du crédit-cadre, après il y a une motion PLR et l'interpellation de M. R. Dubois, mais ces points-là sont arrivés après la date de la séance prévue. Au moment où la dernière séance était prévue, il n'y avait pas grand-chose à mettre à l'ordre du jour. Le Conseil communal s'est posé la question s'il valait mieux convoquer le Conseil général pour une séance de vingt minutes et il a estimé que cela n'était pas nécessaire.

M. B. Thomson demande si les dates des prochaines séances sont connues.

M. J.-F. de Cerjat les affiche à l'écran.

M. J.-M. Buschini donne une information aux nouveaux conseillers par rapport à la première date. Si elle tombe un vendredi, c'est parce que traditionnellement, la première séance de l'année est suivie d'un repas. Evidemment, il souhaite que tout le monde soit présent, c'est l'occasion de partager et de passer un moment un peu plus convivial et de ne pas être dans une séance officielle, comme la plupart du temps.

M. J.-D. Böhm, en son nom, dit qu'à la dernière séance du Conseil général, il avait été demandé, sauf erreur par quelqu'un du parti socialiste, si un passage piétons pouvait être recréé devant les pharmacies. Il irait plus loin, il dit que les gens sont incités à employer les transports publics, en revanche, ils ne peuvent pas traverser la route. Comme chacun le sait, pas tout le monde est au fait qu'il faut s'arrêter en zone 30 km/h et que les piétons doivent signaler qu'ils veulent traverser. Donc il demande un passage devant les pharmacies ainsi qu'un devant l'UBS et peut-être devant l'arrêt du tram ou devant le musée, pour équilibrer avec le passage piétons qui est devant le collège des Esserts. Mais il n'aimerait pas avoir la même réponse que la dernière fois, si c'est possible d'avoir une autre réponse, c'est-à-dire : il y a la peinture, mais pas le pinceau !

M. J.-P. Leuenberger, répond qu'il a bien compris la question. Tous les endroits cités sont en zone 30 km/h. Dans une zone 30 km/h, il y a des directives claires, s'il faut un passage clouté, c'est qu'il y a un home ou un collège. C'est tout ce qui est possible de faire. En zone 30 km/h maintenant, chacun devrait savoir comment se comporter, en tout cas, pour sa part, il sait comment se comporter et il ajoute qu'il a informé la population au moyen du Boudry-News plusieurs fois. Il est possible encore de le remettre au mois de janvier. Il était tout expliqué, pour le piéton, celui qui va en trottinette ou l'automobiliste. Point final.

M. J. D. Böhm dit qu'il n'est pas satisfait.

M. B. Geiser, en son nom, au sujet de la date du prochain Conseil général. D'habitude, le début de la première séance de l'année est fixé à 19h00, et non pas à 20h00.

M. J.-M. Buschini confirme que le vendredi 13 mars, le Conseil général se retrouvera à 19h00, puisqu'il y a le souper ensuite.

Le président rappelle qu'il y a une verrée prévue au Château de Boudry. Chacun y est attendu.

La séance est levée à 22h25.

Boudry, le 4 février 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

Aurélien Mary

Jérôme Buschini